Énap
École nationale
d'administration
pénitentiaire

# *Fiche d'information*

*sur la participation financière*
*des élèves et stagiaires à la restauration*

**Du 24 août 2019 au 31 janvier 2020**

sodexo

## Quels repas dois-je payer et à quel prix ?

### 1. Élèves en formation statutaire préalable à la titularisation

Il s'agit notamment des formations suivantes :
*Formations initiales classiques (DSP, DPIP, CPIP, SVT, LTN) — Liste d'aptitude DSP.*

- Petit-déjeuner : payant : 1,09 € (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points)
  - *Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 € (ex : compote : 3 pts = 0,63€)*
- Déjeuner : gratuit (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points).
  - *Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,76 € (entrée ou dessert)*
  - *Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,95 €.*
- Dîner : payant : 3,82 € (pour une formule de base : un plat principal et une composante).
  - *Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,76 €*
  - *Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,95 €.*

### 2. Stagiaires titulaires en formation statutaire, en formation continue ou en formation professionnelle tout au long de la vie

Il s'agit notamment des formations suivantes :
*Formation d'adaptation à la prise de fonction [FAPF] (filière administrative et technique, EJ, ERIS, MC, EPM, QM, SEP-RIEP, CE et CE adj, enseignants…) — Formation moniteurs de sport — Formation des formateurs et responsables de formation — Formation 1er surveillant — liste d'aptitude lieutenants et DPIP — examen professionnel DPIP.*

- Petit-déjeuner : Payant : 2,09 € (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
  - *Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 € (ex : compote : 3 pts = 0,63€)*
- Déjeuner et dîner : gratuit (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points - 20 points pour le menu sportif).
  - *Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,76 € (entrée ou dessert)*
  - *Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,95€.*

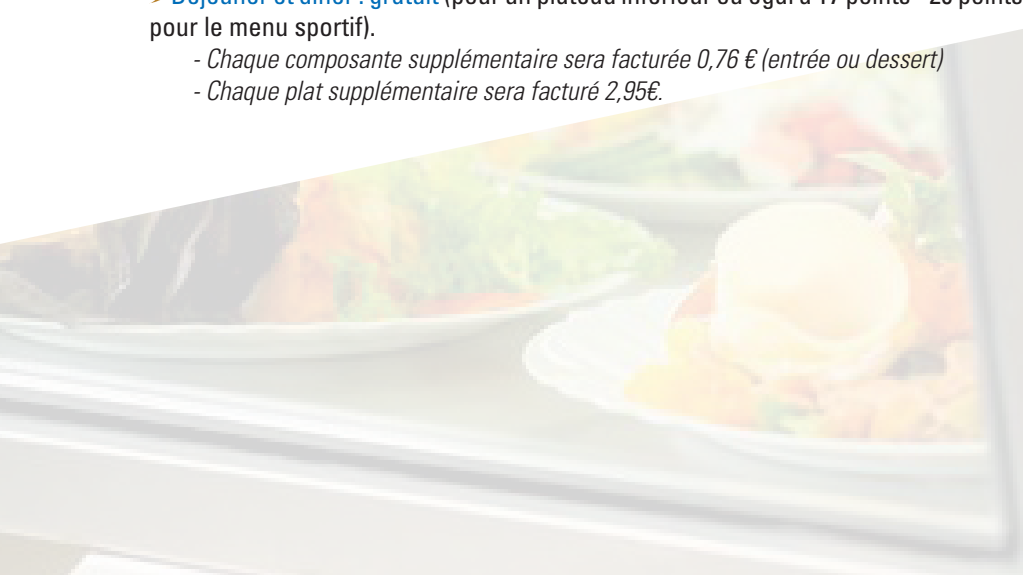

### 3. Auditeurs de la classe préparatoire intégrée

- Gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner et de 17 points pour un déjeuner ou un dîner
  - Petit-déjeuner : *Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 €. (ex : compote : 3 pts = 0,63€)*
  - Déjeuner et dîner : *Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,76 € (entrée ou dessert ) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,95 €.*

### 4. Formateurs internes occasionnels (FIO), intervenants extérieurs

- Gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner et de 17 points pour un déjeuner ou un dîner
  - Petit-déjeuner : *Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 €. (ex : compote : 3 pts = 0,63€)*
  - Déjeuner et dîner : *Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,76 € (entrée ou dessert ) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,95 €.*

## Quand s'appliquent ces nouveaux tarifs ?

Ils s'appliquent à compter du 24 août 2019 au 31 janvier 2020.
Ils s'appliquent durant l'intégralité de chaque cycle de formation, week-end compris.

## Combien paierai-je mon repas lorsque je serai en congés ?

Lorsque l'élève ou le stagiaire se trouve en situation de congés, il peut continuer à fréquenter le restaurant. Néanmoins, il ne bénéficiera plus d'aucune prise en charge de restauration par l'École. Il paiera donc ses repas :

- Petit-déjeuner : Payant : 2,09 € (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
  - *Chaque point supplémentaire sera facturé 0,21 €. (ex : compote : 3 pts = 0,63€)*
- Déjeuner et dîner : payant : 8,98€ (pour une formule de base : un plat principal et une composante).
  - *Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,76 € (entrée ou dessert)*
  - *Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,95 €.*

## Le prix payé est-il le prix net ?

Non. Les élèves en formation statutaire préalable à la titularisation bénéficient d'une subvention Énap éducation pour la santé de 1,00 € dans le cadre du petit-déjeuner.
Ils bénéficient également d'une subvention ministérielle (DRHAS) de 1,26 € dans le cadre du dîner.

## Tableau synthétique

### 1. Élèves en formation statutaire préalable à la titularisation

| *petit déjeuner* | | *déjeuner* | | *dîner* | | | *total* | | *total en %* | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *coût élève* | *coût Énap* | *coût élève* | *coût Énap* | *coût élève* | *coût Énap* | *sub-vention DRHAS* | *coût élève* | *coût Énap* | *% élève* | *% Énap* |
| *1,09 €* | *1,00 €* | *0,00 €* | *8,28€* | *2,56 €* | *0 €* | *1,26 €* | *3,65 €* | *9,28 €* | *28,23%* | *71,77%* |

### 2. Stagiaires titulaires en formation statutaire, en formation continue ou en formation professionnnelle tout au long de la vie

| *petit déjeuner* | | *déjeuner* | | *dîner* | | | *total* | | *total en %* | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *coût élève* | *coût Énap* | *coût élève* | *coût Énap* | *coût élève* | *coût Énap* | *sub-vention DRHAS* | *coût élève* | *coût Énap* | *% élève* | *% Énap* |
| *2,09 €* | *0,00€* | *0,00 €* | *8,28 €* | *0,00 €* | *3,82€* | *0,00 €* | *2,09 €* | *12,10€* | *14,80%* | *85,20%* |

## Comment puis-je payer mes repas ?

Très simplement par carte bancaire sans contact. A défaut, par chèque ou en espèces.

## Puis-je consommer au restaurant un dîner acheté à l'extérieur ?

Oui, au sein du local restauration de la ferme de Trenque. Ce local est ouvert 24h/24, l'accès s'effectue grâce à la carte de votre chambre.

Énap
École nationale d'administration pénitentiaire

*Énap* - 440, avenue Michel Serres - CS 10028
47916 AGEN cedex 9
www.enap.justice.fr
Intranet : http://e-nap.enap.intranet.justice.fr